

M. EL ALFY

« Gérer Aujourd'hui »

LA GESTION D'AFFAIRES



OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES – ALGER

TABLE DES MATIERES

	Pages
Transcription latine de l'alphabet arabe	3
Introduction.	5
I. Les sources de la législation musulmane	
II. Absence d'autorité contraignante en matière canonique	
III. Liberté de conscience.	
Plan .	
PREMIERE PARTIE	
La notion de la gestion d'affaires	
Terminologie	15
CHAPITRE PREMIER Immixtion du gérant dans les affaires d'autrui	19
Section 1 — Les actes juridiques	21
A. Les contrats à titre onéreux.	
a) La vente de la chose d'autrui .	
b) L'achat pour le compte d'autrui .	
c) Le louage de la chose d'autrui .	
B. Les actes à titre gratuit .	
C. Les statuts personnels.	
Section 2 — Les actes matériels.	26
Section 3 — La capacité.	31
A. La capacité du gérant .	
B. La capacité du maître de l'affaire .	

	Pages.
CHAPITRE II	
L'opportunité de l'intervention du gérant.	37
Section 1 – L'Istihsan et l'Istiqlah.	39
1. L'Istihsan .	
A. Définition .	
a) Préférence juridique fondée sur le qiyas.	
b) Préférence juridique fondée sur la nécessité	
B. Valeur probante de l'Istihsan .	
2. L'Istiqlah.	
A. Définition .	
B. Valeur probante .	
a) Les chafrites .	
b) Les malékites .	
c) Les Hanbalites .	
Les hanafites .	
Section 2 – La condition de la nécessité ou de l'utilité	41
1. La nécessité	
A. L'autorisation tacite.	
B. Intervention nécessaire .	
2. L'utilité .	
A. Les obligations du maître de l'affaire.	
B. Les actes utiles au maître de l'affaire .	
Section 3 – L'opposition du maître de l'affaire	51
CHAPITRE III	
Caractère altruiste	55
Section 1 – La gestion d'affaires avec représentation	57
A. Le gérant déclare qu'il agit au nom du maître .	
B. Le gérant s'occupe des affaires d'autrui en même temps que des siennes .	
C. Le gérant ne déclare pas qu'il agit pour autrui .	
D. La profession du gérant .	
Section 2 – La gestion d'affaires sans représentation.	62
Section 3 – Le gérant dans l'ignorance de sa situation réelle.	67
1. Le gérant accomplit l'acte pour son propre compte .	

2. Le gérant a l'intention d'agir pour le compte d'autrui.
3. Le gérant ignore sa qualité d'ayant droit.

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE 73

DEUXIEME PARTIE

Conséquences de la gestion d'affaires

CHAPITRE PREMIER La volonté non déclarée du maître 81

Section 1 - Les contrats valides et les contrats nuls 82

A. L'acte juridique valide

a) L'acte exécutoire

b) L'acte en suspens

B. L'acte juridique non-valide

a) L'acte absolument nul

b) L'acte vicié

Section 2 - La nullité de la vente de la chose d'autrui. 91

1. Les partisans de cette théorie.

2. La nature de la nullité

3. Le fondement de la nullité

A. Les indices traditionnels.

a) Le Coran.

b) La Sunna.

B. Les indices rationnels.

a) Le raisonnement par analogie.

b) La logique juridique.

Section 3 - La validité de la vente de la chose d'autrui 101

1. Les partisans de cette théorie.

2. La nature juridique

3. Le fondement de la validité.

A. Les indices traditionnels.

a) Le Coran.

b) La Sunna.

2. Le gérant a l'intention d'agir pour le compte d'autrui.	
3. Le gérant ignore sa qualité d'ayant droit .	
CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE	73

DEUXIEME PARTIE

Conséquences de la gestion d'affaires

CHAPITRE PREMIER La volonté non déclarée du maître	81
Section 1 - Les contrats valides et les contrats nuls	82
A. L'acte juridique valide	
a) L'acte exécutoire	
b) L'acte en suspens	
B. L'acte juridique non-valide	
a) L'acte absolument nul	
b) L'acte vicié	
Section 2 - La nullité de la vente de la chose d'autrui.	91
1. Les partisans de cette théorie.	
2. La nature de la nullité	
3. Le fondement de la nullité	
A. Les indices traditionnels	
a) Le Coran	
b) La Sunna.	
B. Les indices rationnels	
a) Le raisonnement par analogie	
b) La logique juridique	
Section 3 - La validité de la vente de la chose d'autrui	101
1. Les partisans de cette théorie.	
2. La nature juridique	
3. Le fondement de la validité	
A. Les indices traditionnels	
a) Le Coran	
b) La Sunna.	

Pages.

Section 3 – Moment de l'appréciation de la valeur de l'objet. La prescription	172
1. Le moment de l'appréciation de la valeur.	
2. La prescription .	

CONCLUSION GENERALE.	179
------------------------------	-----

BIBLIOGRAPHIE :	185
A - En Arabe .	
B - En Français.	

TABLE DES MATIERES	201
------------------------------	-----

20, rue Abou Nouas - Hydra - ALGER
UNIVERSITAIRES
LE BUREAU DES PUBLICATIONS
Acheté d'imprimer sur les presses

- Edition : N° 142 - II / 80